

I Participants:

Présents: Jean Hervé PEURIERE, Nicole CHAUX, Thierry MEUNIER, Lydie FAYE, Jean-Louis FAFOURNOUX, Philippe ROUX, Quentin OSSEDAT, Michelle VASSEUR, Guy FARGET, Viviane BRUNET, Aurélien ALLARD, Sandy GOUTORBE, Bruno PILONCHERY, Michel CHAUX

Absents: _____

II Points abordés:

1	Intervention Sophie Cellier concernant son projet d'installation
	Sophie Cellier se présente et présente au Conseil son projet de commerce sur notre commune. Ce commerce concerne la vente de boissons (cave) et la vente de produits d'épicerie. L'ouverture du commerce est prévue pour le 1er avril 2022 au 5, rue du 19 mars. Un local communal sera loué par la municipalité avec un bail précaire de 2 ou 3 ans. La municipalité prends à sa charge la pose d'une porte vitrée, l'adaptation de l'installation électrique, le nettoyage des sols et murs et la peinture des murs.
2	Validation bulletin municipal 2023 avant édition
	Le Conseil procède au dernier passage en revue de la maquette du Bulletin Communal 2023 avant envoi à l'imprimeur. La date de réception à l'imprimerie est fixée au vendredi 9 décembre. La distribution aura lieu entre le 19 et le 23 décembre.
3	Validation travaux voirie à inscrire au programme 2023
	Liste des travaux prévisionnels pour la voirie 2023: - Chemin des Fialins (VC 27) linéaire de 370 m pour un devis de 10 764 € HT - Chemin des Serrots (VC 29) linéaire de 42 m pour un devis de 5 553 € HT - Chemin de La Cote (VC6) linéaire de 550 m + 15m pour un devis de 16 725 € HT - Chemin de Chaumette (VC 20) linéaire de 120 m pour un devis de 4 595 € HT - Chemin du Treyve (CR) Linéaire de 130 m pour un devis de 10 993 € HT (si enrobé) ou 6 005 € HT (si bicouche)
4	Fixation loyer pour local Sophie Cellier
	Le Conseil valide le loyer du local loué à Sophie Cellier. Année 1: loyer de 100 € mensuels. Année 2 et suivantes: loyer de 200 € mensuels. Le montant de ces loyers est justifié par le fait que ce local ne dispose ni de chauffage, ni de sanitaires.
5	Point sur travaux Place Eglise et Fontaine
	L'enrobé de la route a été refait par le Conseil Départemental, il reste à réaliser le marquage des passages piétons en résine. Le parking à vélo a été installé et les gardes corps autour de l'église sont en cours de montage. Lorsque le temps le permettra l'entreprise Jacquet finalisera la fontaine (installation des couvertines, réalisation des joints pierre et pose du rocher central).
6	Campagne veille sanitaire Plomb et Arsenic
	Comme préconisé par l'ARS, la commune a diffusé l'information auprès de la population pour inviter les volontaires à faire contrôler gratuitement leur taux de plomb dans le sang et d'arsenic dans les urines. L'information a été diffusée par plusieurs canaux: - Flyers dans les commerces. - Message sur "Panneau Pocket". - Message sur le site internet de la commune. - Diffusion en boîte à lettres auprès des habitants situé dans un rayon de 500 m autour de La Goutte.
7	Point sur projet Boulangerie
	Suite à la demande des infirmières du cabinet de la Place de la Mairie, la municipalité a décidé de leur louer le cabinet de l'ex maison médicale. Ce local est parfaitement adapté pour permettre aux infirmières de travailler dans de meilleures conditions et de réaliser plus de soins en cabinet comme cela leur est demandé par leur ministère de tutelle. Suite à l'affectation de ce local, nous avons examiné avec les porteurs du projet Boulangerie une nouvelle implantation pour leur local commercial et laboratoire. Nous avons proposé le garage communal situé rue de la Bise qui trouvera de la disponibilité avec la construction du hangar communal sur l'ex terrain Misson. Le couple de boulangers examine la faisabilité de son projet dans ce nouveau local.
8	Questions Diverses
	* La cérémonie des vœux de la municipalité aura lieu le 08 Janvier 2023 à 11h à la Salle des Fêtes. L'invitation sera distribuée avant Noel avec le Bulletin Municipal. * La distribution des colis CCAS aura lieu le 17 décembre . * Un rencontre avec la Fédération de Pêche est prévus lors du prochain Conseil afin d'examiner un projet potentiel pour l'étang de La Plagnette.. * Le devis de l'entreprise Marcon d'un montant de 900 € HT est accepté pour l'élagage des haies du terrain de foot. * Le Conseil valide l'octroi d'un bon cadeau de 100 € (valable dans les commerces de la commune) pour les employés communaux. * Demande d'un devis de traitement des bancs en bois du chœur de l'église infectés par les vers. * Projet d'organisation d'un "rallé" pour l'ensemble des habitants de la commune autour de mi-février sur le terrain des Bataillouses.
Prochaine Réunion Adjoints: Lundi 12 Décembre 2022 à 09h30- Mairie Prochaine Réunion Conseil Municipal: Lundi 19 Décembre à 18h30- Salle Conseil Vœux Municipalité: Dimanche 08 Janvier 2023 à 11h00 - Salle des Fêtes	